

Qui donc va faire respecter la loi, à Donnacona ? se demandent, aujourd'hui, tous les bons chrétiens. Il est évident que cette tâche appartient, avant tout, à ceux qui ont fait cette loi salulaire ; et nous avons confiance qu'ils sauront être, comme ils l'ont déjà été, à la hauteur de la tâche, devenue urgente.

En attendant, il ne sera pas inutile de rappeler à tous ces remarquables paroles du cardinal Pie : " Le travail du dimanche n'est dans l'intérêt de personne. Il n'est pas dans l'intérêt de l'ouvrier ; car il tue son corps, il matérialise son âme, et, tout bien considéré, il ne l'enrichit pas d'une obole. Il n'est pas dans l'intérêt du maître ; car, s'il l'enrichit un instant, tôt ou tard la justice de Dieu passera sur cette fortune acquise par la violation de ses lois. Il n'est pas dans l'intérêt de la famille, dont il dissout au contraire tous les liens, et qu'il prive de tout vrai bonheur. Enfin, il n'est pas dans l'intérêt de la chose publique ; car, en démoralisant l'ouvrier, en surexcitant les passions et les convoitises, il prépare à la société ces convulsions violentes, ces émeutes et ces révolutions qui sont les plus acharnées ennemies de la propriété, de la justice, de l'ordre et du pouvoir. "

Quand on songe que ces solennels avertissements datent d'avant les grands bouleversements socialistes du XIXe siècle, on en comprend mieux la profonde sagesse.

Saurons-nous, au moins, profiter de la leçon, avant que la démoralisation de notre monde ouvrier nous ait conduits à l'abîme révolutionnaire ?

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

CRUCIFIX DE LA BONNE MORT

Q. — Vous rendriez service à plusieurs confrères en nous disant avec précision à quoi il faut s'en tenir au sujet des crucifix de la bonne mort à l'usage des prêtres avec indulgence plénère " toties quoties. "